

Objet : Mise en place d'un programme de formation pour la construction de murs en pierres sèches – ENS des Perdignons – Châteauneuf-de-Bordette

La commune de Châteauneuf-de-Bordette a acquis, en 2000, de nombreuses parcelles, situées dans le quartier des Perdignons avec l'aide du Conseil général de la Drôme, dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. En effet, ce secteur est classé en ZNIEFF 1 et possède des patrimoines naturels particulièrement intéressants qui ont fait l'objet, entre 2004 et 2010 d'un premier plan de gestion.

Dans le cadre des actions qui ont été financées par la commune, celle-ci a cherché à préserver les patrimoines bâtis qu'elle venait d'acquérir. Les ruines d'une vieille ferme ont été confortées, alors que plusieurs murs de soutènement en pierres sèches ont été remontés. Ce secteur avait été préalablement inventorié par le CAUE de la Drôme, à l'occasion d'une étude sur les murs en pierres sèches réalisée en 2000. Un sentier de découverte autour des patrimoines naturels et culturels a été tracé et aménagé en 2005.

Dans le cadre du deuxième plan de gestion (2011-2016), la commune a souhaité reprendre la restauration de plusieurs secteurs de murs en pierres sèches et a obtenu pour cela un financement du Conseil général de la Drôme. En 2012, et les années suivantes, elle envisage d'organiser des stages de formation, adressés aux habitants de la commune et du territoire du projet de Pnr, afin de familiariser le plus grand nombre aux techniques de construction en pierres sèches.

La Charte du projet de Parc naturel régional des Baronnies Provençales, dans la mesure I-4-2 (renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies Provençales), prévoit la possibilité d'accompagner des projets locaux de réhabilitation de secteurs de terrasses en pierres sèches à vocation agricole et patrimoniale.

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir l'organisation d'une première session de formation à hauteur de 3 000 € et qui se déroulerait, pendant 10 jours (2 fois 5 jours) au cours des mois de mai 2012 et octobre 2012. Par ailleurs, le SMBP assurerait l'information sur ces stages auprès de la population. La commune participerait à ces formations par le biais de la mise à disposition d'un employé communal. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels Rhône-Alpes financerait, grâce au soutien du Conseil général de la Drôme, une partie de la formation, l'assurance des personnes formées ainsi que l'achat ou la location de matériel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD